



SOMMAIRE

Septembre  
octobre  
2021  
N°65

Page 2	Conseils municipaux, 11 nov
Page 3	Couvent des Carmes
Page 4	Prime vélo, Parc du Vercors
Page 5	Comité de site, Nuisances sonores
Page 6	Elagage
Page 7	Travaux village
Page 10	Foyer rural, Club du Nan, Chasse
Page 11	Salle des Fêtes, Bachop's
Page 12	Regroupement pédagogique
Page 13	Journées du patrimoine
Page 14	Mme LI THI HAI, Wattisère
Page 15	Agence postale
Page 16	Mixage café, Sou des écoles
Page 17	Frelon asiatique, Jeux
Page 18	Solutions jeux n°64
Page 19	Le coin des professionnels
Page 20	Etat civil, Info pratiques

## EDITORIAL

La rentrée 2020 et la rentrée 2021 ont, toutes deux, été sous haute surveillance à cause de la pandémie, mais elles arrivent toutefois dans des contextes assez différents. Le 1er septembre 2020, date de retour en classes pour tous les élèves après une année scolaire marquée par le premier confinement, les chiffres n'étaient pas très bons, mais le retour en présentiel était pourtant obligatoire et les mesures préventives, plus légères qu'aujourd'hui (port du masque obligatoire seulement à partir de 11 ans, distanciation sociale facultative). La rentrée 2020 se tenait quelques mois après la première vague, la plus importante de cette épidémie, avec un pic observé début avril 2020. L'été avait ensuite été particulièrement calme, mais au moment de remettre son cartable sur le dos, le taux d'incidence (le nombre de cas pour 100.000 habitants) remontait très nettement depuis un mois au moment de la rentrée, annonçant le début de la deuxième vague, avec une montée qui allait s'avérer spectaculaire du nombre de cas de fin septembre à fin octobre 2020.

Pour la rentrée du 2 septembre 2021, la tendance est inverse : le taux d'incidence a atteint son pic mi-août, et on observe depuis une baisse significative, qui semble suggérer une fin progressive de la quatrième vague.

Une différence majeure entre les deux rentrées : lors de la précédente, le vaccin n'était pas encore une réalité. La tendance à la baisse que l'on connaît ces derniers jours est ainsi aussi bien liée à la fin « naturelle » de la quatrième vague qui a frappé la France pendant l'été, mais aussi à la progression du nombre de vaccinés dans le pays : au 7 octobre 2021, 75.30 % de la population a reçu au moins une dose, et 73.10 % est totalement vaccinée avec deux doses.

Depuis le 4 octobre, le protocole sanitaire applicable dans les écoles, collèges et lycée est de niveau 1 (niveau vert) dans notre département puisque le taux d'incidence est inférieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants depuis au moins cinq jours consécutifs : les élèves des écoles élémentaires ont donc pu lever le port du masque à l'intérieur des salles de classe. Cependant, les mesures renforcées d'aération des locaux et du lavage des mains sont maintenues et la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. Les regroupements importants sont limités.

En ce qui concerne la restauration scolaire, au vu du nombre d'enfants déjeunant, les services sont adaptés de manière à limiter les flux, la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Les chaises sont disposées de manière à éviter les contacts directs (face à face, côte à côte).

Quel que soit le niveau du protocole sanitaire, dans les écoles, la fermeture de la classe pendant sept jours est prévue dès le premier cas de Covid avec poursuite des cours à distance. La classe de CM2 a d'ailleurs dû fermer la semaine du 4 octobre car un cas covid a été déclaré.

Nous espérons que les efforts engendrés par tous, enfants, famille, personnel scolaire, mèneront à une scolarité dirons-nous « normale ».

Sophie BOREL, 1<sup>ère</sup> adjointe

### **I/Passage lamier**

Les membres du Conseil municipal décident de faire passer le lamier sur les voies communales (après inventaire des voies concernées).

### **II/ Demande de prise en charge du traitement des futures modifications et révisions du PLU de la commune par la SMVIC.**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 01/07/2021 la compétence PLUI est à la SMVIC.

Les modifications et révisions devant être apportées au PLU de la commune, seront désormais traitées par la SMVIC.

Un courrier récapitulatif des différentes situations, erreurs manifestes ou demandes nouvelles, a été rédigé et envoyé au Président de la SMVIC pour que ces demandes de modifications ou de révisions soient prises en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Les membres du Conseil municipal valident ce courrier

### **III/ Appellation de la nouvelle rue traversante du futur aménagement « Esprit Village »**

Après plusieurs propositions, les membres du Conseil Municipal votent pour l'appellation « rue de la Matinière » qui sera attribuée à la nouvelle voie communale.

### **IV / Etude des risques dans l'ENS des Gorges du Nan (cahier d'interprétation)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la rédaction du cahier d'interprétation (la seconde partie) prévoit la mise en place d'un panneau informatif à destination du public sur les risques potentiels de l'ENS des Gorges du Nan.

Il informe l'assemblée qu'il n'est pas recommandé de lister des risques sans avoir en amont fait une étude.

Il demande aux conseillers municipaux de valider ou non le projet de confier cette expertise à un bureau d'études.

Le Conseil municipal décide d'aller dans le sens de cette évaluation.

### **VI/ Déclassement du domaine public**

Rappel du contexte : M. et Mme FOLLUT souhaitent vendre leur propriété.

- Un chemin rural qui est également un chemin de randonnée PDIPR coupe leur propriété en deux. Cette partie de chemin a été intégrée dans leur propriété par la pose d'un portail il y a de nombreuses années. Ce chemin rural faisant partie du domaine public de la commune, une régularisation est nécessaire préalablement à la vente de la propriété.

- D'usage ce chemin n'était plus emprunté par le public et un contournement de la propriété par un passage sur la parcelle de M. Jean Borel (propriétaire limitrophe)

était usuel

- M et Mme Follut proposent à la commune de Cognin-les-Gorges, de pérenniser la situation actuelle.

Un plan de bornage par division foncière a été effectué par le cabinet géomètre expert Sintégra de St Marcellin afin de définir le nouveau tracé du chemin rural après échange des parcelles.

Monsieur le Maire rappelle que cet échange doit être soumis à enquête publique, le chemin rural mis à l'échange étant d'utilité publique PDIPR.

Les charges financières (frais d'actes notariés, de géomètre et d'enquête publique seront à la charge de M.Follut, demandeur)

Le Conseil municipal,

- approuve l'échange entre M. Follut et la commune et valide le nouveau tracé du chemin rural

- porte à enquête publique ce projet de tracé et d'échange

### **VI/Arrêté réglementant la fréquentation des parcs et espaces verts publics**

Suite à de nombreuses dégradations constatées et incivilités, les membres du conseil municipal demandent à M.le Maire de prendre un arrêté municipal portant réglementation des parcs et jardins publics.

### **VII /Eclairage des Gorges**

Après un rapide sondage auprès des membres présents du Conseil municipal, la question de remettre en route l'éclairage des Gorges du Nan est validée.

M.Julien Dolin, Conseiller municipal est chargé de faire une évaluation du coût que cela représenterait (avec ENEDIS) et de vérifier si cela est possible, compte tenu de la biodiversité: faune et flore à préserver et à protéger (nuisance de l'éclairage nocturne).

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des  
Conseils municipaux sur notre site :  
[www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org](http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org),  
également consultables en Mairie.

### **COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE**

Si les conditions sanitaires restent favorables, et sauf décision contraire des autorités, nous pourrions commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918 avec les habitants.

Nous vous attendons donc jeudi 11 novembre à 11 heures devant la mairie pour se rendre en cortège au monument aux morts.

Le port du masque et la distanciation seront obligatoires.

## Le couvent des Carmes évolue

Vendredi 17 septembre, les nouveaux espaces du Couvent des Carmes ont été inaugurés par Frédéric De Azevedo, Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, Jean-Pierre Barbier, président du Conseil Départemental de l'Isère, Philippe Portal secrétaire général de la Préfecture de l'Isère et Natacha Petter, maire de Beauvoir-en-Royans.

En 2020, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a souhaité donner un nouveau souffle à ce site majestueux. Un programme de réhabilitation est engagé afin de donner au Couvent des Carmes toute sa place dans les segments culturels, touristiques et gastronomiques.

**En décembre 2020, les travaux de réhabilitation ont débuté avec deux chantiers majeurs :**

- Implantation d'un espace de valorisation de l'œuvre du peintre Bob Ten Hoop,
- Implantation d'un restaurant gastronomique de 291 m<sup>2</sup>

### L'Espace de valorisation de l'œuvre du peintre Bob ten Hoop

Bob ten Hoop est un peintre hollandais qui a vécu de nombreuses années sur le territoire du Royans. Un espace permanent de 250 m<sup>2</sup> -ouvert au public gratuitement- retracera les différents thèmes investis par l'artiste ainsi que les différentes techniques utilisées par celui-ci.

Un espace d'exposition temporaire permettra d'apprécier plus en détail les œuvres du peintre au gré de thématiques diverses et sera renouvelé selon une fréquence de 2/3 ans.

Des paysages du Vercors aux portraits croqués, le parcours de l'exposition rend compte d'une œuvre riche et ancrée sur le territoire. Pour l'ouverture, l'espace d'exposition temporaire est dédié à ses nus, sujet de prédilection de l'artiste.

La fondation Bob ten Hoop a légué 1 200 œuvres au Département de l'Isère, partenaire technique, de la Communauté de communes.

### Le musée delphinal

Dans la partie la plus ancienne de la bâtisse datant du XIV<sup>e</sup> siècle, le musée delphinal présente l'histoire des Dauphins, Seigneurs du Dauphiné, mais aussi la fameuse collection de Monsieur César Filhol qui créa en ces murs le Musée Delphinal et à qui l'on doit en 1922 l'inscription de Beauvoir au titre des Monuments Historiques, ainsi que l'histoire des moines des Carmes, qui y vécurent jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

Le site du Couvent des Carmes est aussi un conservatoire de plantes, légumes (le potager médiéval) et d'arbres fruitiers (le verger) rustiques.

### Le jardin conservatoire

Il a pour vocation la conservation de variétés anciennes et locales. Il comporte trois espaces :

- **Le jardin des simples** (herbularius) construit en damier, abrite des plantes condimentaires aromatiques et médicinales ;
- **Le jardin potager** (horus) abrite des légumes anciens et de nombreux confiments ;
- **Le verger** (viridarium) abrite des plantations de plus de 200 arbres fruitiers

Il est géré par l'association *Les fruits retrouvés*.

### Le restaurant gastronomique

Le territoire dispose d'atouts réels à même de favoriser l'émergence d'une offre de restauration avec ses productions locales à forte valeur ajoutée : Noix de Grenoble, Fromages St Marcellin, St Félicien, Bleu du Vercors, Ravioles du Royans.

### Le restaurateur résidant : Hervé Duquesne



En avril 2021, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté lançait un « appel à manifestation d'intérêt » pour sélectionner la restauratrice ou le restaurateur attiré du Couvent des

Carmes. L'appel à manifestation d'intérêt établit clairement la volonté de la Communauté de communes qui souhaite accueillir « *un artisan restaurateur talentueux, en phase d'émergence, visant la reconnaissance de ses pairs par une cuisine gastronomique créative et totalement convaincu de la nécessaire et permanente recherche de la qualité et de la traçabilité des produits de terroir travaillés pour la satisfaction de ses hôtes* ».

Le projet présenté par Isabelle et Hervé Duquesne a été retenu. Madame et monsieur Duquesne sont connus par les gastronomes du territoire (et au-delà) puisqu'ils développent leur restaurant gastronomique « Au roman du Vercors », à Saint-Romans depuis 2014.

Les restaurateurs veulent promouvoir toute la richesse de terroir avec une cuisine créative, moderne dans un cadre où le service sera très convivial et épuré. Le concept de leur projet s'appuie sur des produits et des fournisseurs locaux, ainsi que sur des produits de très hautes qualités pouvant provenir d'autres régions ou pays.

## PRIME A L'ACHAT DE VELOS



Depuis 2018, la Communauté de communes aide les habitants du territoire qui le souhaitent, à s'équiper de vélos à assistance électrique (VAE) grâce à une prime à l'achat. En 2021, cette prime est valable à l'achat des vélos classiques et à assistance électrique, neufs ou d'occasion.

Cette prime peut aller jusqu'à un montant de 200 € en fonction du type de vélo acheté et de vos revenus. Cette prime est cumulable avec les aides de l'État.

Pour plus de renseignements rdv sur <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/evenement/9916/4451-toute-l-actualite.htm>

Par ailleurs, quatre vélos à assistance électrique sont disponibles gratuitement à l'essai chez Team Mocellin à Saint-Marcellin (23 Rue Aymard Durivail).

## INFORMATIONS PARC NATUREL DU VERCORS

### Comité syndical du 18 septembre 2021

- Approbation du relevé de décisions Comité du 27 mars 2021  
- Suite aux élections régionales et départementales de juin 2021, les assemblées délibérantes de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Départements de l'Isère et de la Drôme ont élu leurs représentants au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors.

Il fut nécessaire d'élire ceux d'entre eux qui siègeront au bureau.

Région: Catherine BOLZE / Raphaël MOCELLIN / Florent BRUNET

Département Isère: Nathalie FAURE / Imen DE SMEDT / Frédérique PUISSAT

Département Drôme: Nathalie HELMER / Christian MORIN / Alban PANO

- Révision de la charte du Parc 2023-2038

Délibération: Ajout de la commune de Jaillans au périmètre de l'étude

- Budget 2021

Dépense investissement: 3 000 € pour les parts dans les centrales villageoises

(4 Montagnes, Portes du Vercors, Gervanne raye, Acoprev centrale, Wattlsere centrale)

- Atlas de la biodiversité communale (A.B.C)

Trente huit communes (dont Cognin Les Gorges) et trois villes-portes ont répondu à l'appel.

L'A.B.C vise à connaître la biodiversité présente sur le territoire, faire comprendre son fonctionnement aux habitants et agir pour la préserver et la valoriser. Pour mener ses missions, il est nécessaire de regrouper des acteurs locaux pour travailler sur différentes thématiques.

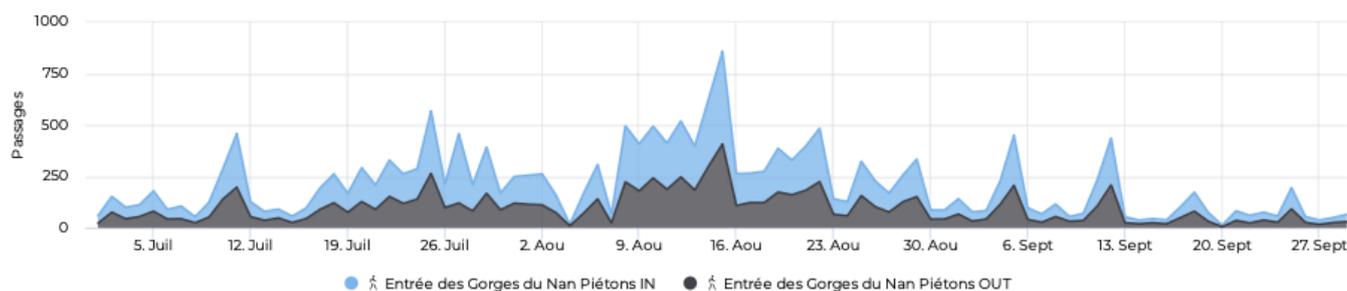
- Retour sur les différentes actions menées actuellement par le Parc.



## ECO-COMPTEUR

Dotés de notre éco-compteur depuis un an, nous sommes maintenant en mesure de quantifier le trafic pédestre des Gorges du Nan. Un nouveau relevé trimestriel vient d'être effectué pour la période estivale (juillet-août-septembre). Une nouvelle fois, l'attrait pour notre domaine n'est plus un secret. Nous pouvons relever **10513 entrées pour 8755 sorties** (la différence s'expliquant sur le fait que les Gorges sont un départ de randonnées) soit une moyenne journalière de **116 personnes**.

### Série temporelle



## INVITATION COMITE DE SITE ET RETOUR INVENTAIRE OISEAUX ET FLORE ESPACE NATUREL SENSIBLE DES GORGES DU NAN

Chaque année, la commune de Cognin-les-Gorges se doit d'organiser, dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Isère ( ENS), le comité de site de l'Espace Naturel Sensible des Gorges du Nan.

Ce comité de site, en raison de la pandémie COVID ne s'est pas tenu en 2020. Celui de l'année 2021 se tiendra donc:

**le mercredi 20 octobre 2021 à 17h00 à la salle des fêtes de Cognin-les-Gorges.**

**Toutes les personnes de la commune , ou d'ailleurs, intéressées par cette démarche y sont conviées.**

**En amont du comité de site, à 15h30** rendez-vous devant la mairie de Cognin-les-Gorges pour le départ d'une **visite sur site** pour visualiser les travaux effectués sur la forêt (sécurisation, hêtraie cathédrale et ouvertures paysagères) ainsi que les travaux d'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

**A 17h00 comité de site de l'ENS à la salle des fêtes (située derrière la mairie)**

L'ordre du jour de ce comité de site sera le suivant :

- Bilan des actions finalisées
- Actions en cours
- Actions à venir
- Pistes de travail et méthodologie pour l'année 2022.

**A 19h00 Temps convivial**

**A 20h00,**

Si vous souhaitez en connaître plus sur la faune et la flore des Gorges, venez profiter du retour d'études sur le diagnostic inventaire oiseaux par Thibaut Lacombe, expert naturaliste, et le diagnostic inventaire flore par Matthieu Bidat et Thomas Amodei, consultants botanistes.

Nous possédons une belle richesse sur notre espace sensible des Gorges du Nan.

**Choisissez à votre guise, vous serez les bienvenus.**



### NUISANCES SONORES

Suite à la demande de plusieurs habitants de la commune il est regrettable de devoir rappeler une nouvelle fois les horaires autorisés pour les travaux domestiques.

L'arrêté préfectoral n°97-5126 du 21/12/2015 prévoit en son article 9 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Merci de bien vouloir respecter ces règles.

A la fin du printemps dernier un tour des chemins a été effectué pour recenser les différents arbres et la végétation poussant au-dessus du domaine public. A l'issue de cette tournée, un état des lieux a été réalisé. Nous demandons à tous les propriétaires de bien vouloir procéder à un élagage ou à une taille de leur végétaux. A la fin de l'automne, un nouvel état des lieux sera réalisé. Si nous constatons de nouveau que des végétaux dépassent sur les voiries communales, nous enverrons aux propriétaires un courrier leur demandant de les tailler.

Si cela n'est pas fait, la collectivité procèdera au passage du lamier et la facture sera envoyée aux personnes concernées.

Nous rappelons dans cet article les règles en matière de gestion des plantations vis-à-vis du domaine public et privé entre voisins.

### Végétation qui dépasse sur la voie publique : que dit la loi ?

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin :

- Qu'ils ne gênent pas le passage des piétons.
- Qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

### Qui est responsable de l'élagage ?

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public.

Voici les distances à respecter suivant le type de voie :

### **Routes départementales**

On ne peut avoir d'arbres qu'à une distance :

- de 2 mètres en bordure des routes pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur;
- et à une distance de 0,5 mètre pour les autres.

Aux embranchements des routes entre elles ou avec d'autres voies publiques ou à l'approche des traversées des voies ferrées : la hauteur des haies ne peut pas excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires des zones boisées.

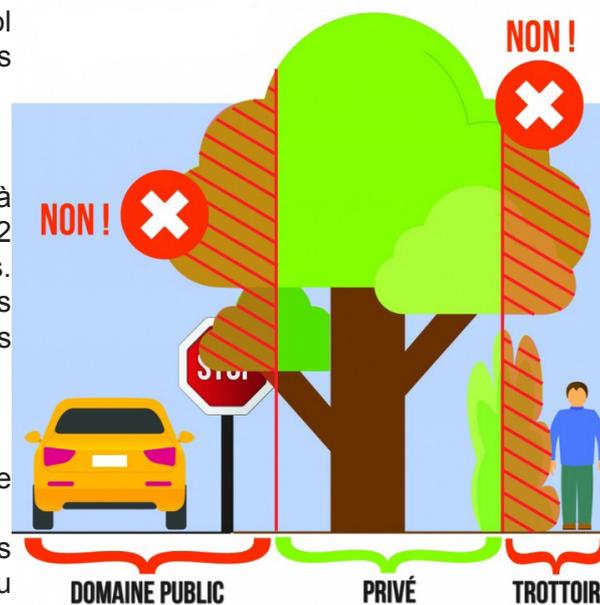
### **Voies communales**

On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres. Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

### **Chemins ruraux**

Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.



La première tranche des travaux concernant l'enfouissement des réseaux électriques le long de la RD1532, rue Saint Joseph, et une partie de la rue de Malleval, sont terminés depuis le mois de juin.

Suite à ces travaux, des réverbères ont été remplacés rue Saint Joseph et un autre a été installé à l'approche du Pré Champon qui accueillera bientôt un projet immobilier de 30 logements.

Le reste des poteaux béton supportant les réverbères le long de la RD1532 seront supprimés et remplacés par des réverbères identiques à ceux installés au droit des passages piétons lors de l'aménagement du haut village.

Ces travaux, à l'initiative de la commune, ont été réalisés par le Syndicat d'Electrification De l'Isère (TE38) pour un montant de 27 647 € HT réalisés par l'entreprise SOBECA de Tullins-Fures.

La deuxième phase des travaux concernant la sécurisation et la requalification de la traversée du bourg depuis l'entrée Nord et le carrefour de la rue de la Trainière a été lancée lundi 13 septembre 2021.

Ces travaux se décomposent en plusieurs tranches:

- Une première tranche ferme comprenant le déplacement du feu tricolore vers le carrefour des RD 1532 et RD 22 (rue saint Joseph), la reprise de l'ensemble des chaussées, la sécurisation des traversées piétons ainsi que la reprise des trottoirs et des aménagements le long de la RD1532.

- Une seconde tranche concernant la rue Saint Joseph avec la sécurisation des piétons par l'élargissement du trottoir côté sud rue Saint Joseph, et la création d'un cheminement piéton sur la rue de Malleval, entre le carrefour et le futur projet immobilier (Esprit Village).

- Une troisième tranche optionnelle concernant l'aménagement et l'embellissement de la Place de l'Eglise.

Le marché des travaux se décompose en deux lots :

Lot 1 (Signalisation lumineuse et tricolore) .

Lot 2 (V.R.D et aménagements paysagers) qui

comprend la tranche ferme et les deux tranches optionnelles.

Pour le lot 1, il y a eu sept offres déposées par les entreprises Epsig, Gojon, Siletra, Bouygues, Serfim, Aximum, Seb, Sobeca, ainsi que trois pour le lot 2 avec les entreprises Care TP, Toutenvert et Sports et Paysages.

Pour le lot 1 le groupement Serfim dont l'offre de prix est de 39 160.20 € HT (46 992.24 € TTC) a été retenu  
Pour le lot 2 le groupement Toutenvert a été choisi:

- Tranche ferme : 337 106.70 € HT (404 528.04 € TTC)
- Tranche optionnelle 1 : 63 103.25 € HT (75 723.90 € TTC)
- Tranche optionnelle 2 : 66 417.28 € HT (79 700.74 € TTC)
- Total toutes tranches : 466 627,23 € HT (559 952,68 € TTC)

Ces travaux ont reçu diverses aides financières :

**Du Département de l'Isère :**

- 40 000 € pour les aménagements de sécurité
- 87 500 € pour l'aménagement de village
- 35 000 € par convention pour participer à l'amélioration du carrefour entre les départementales D1532 et D22

**De la Région Auvergne Rhône Alpes**

- 75 000 € pour l'amélioration qualitative du centre bourg

**De l'Etat**

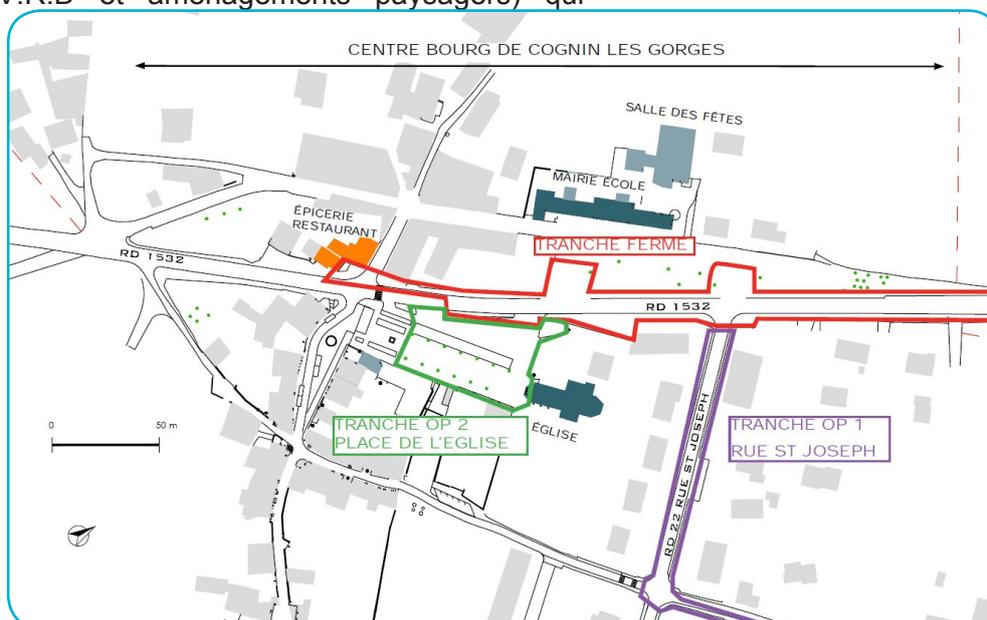
- 102 509 € de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

**Du TE38**

- 9 450 € HT

Coût de la maîtrise d'oeuvre:

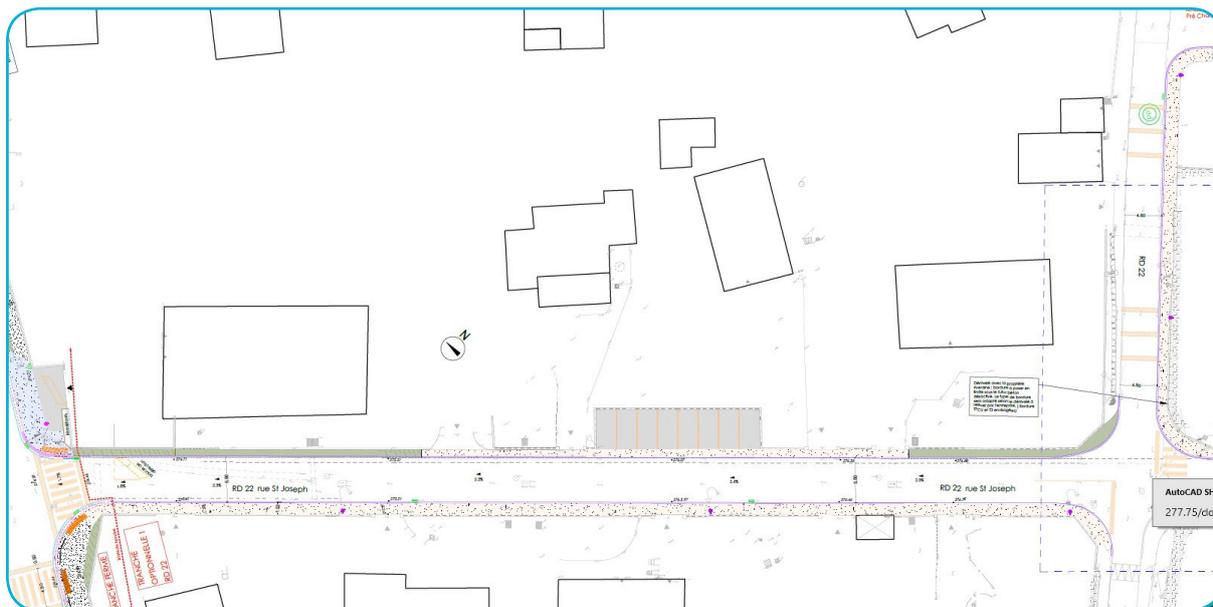
- Etude initiale 27 240 € HT Cambium ECE Transitec
- Suivi de travaux 40 240 € HT Cambium ECE Transitec
- Coordonnateur sécurité 4000 € HT Charrier



**PLAN DE PHASAGE**



SECTEUR RUE SAINT JOSEPH



Cette année la réunion s'est déroulée plus tôt, en raison de l'absence du président dans les mois à venir.

Excusées : cinq personnes Présentes : dix personnes  
Le bureau est maintenu.

#### Manifestations 2021

##### **Matinée boudin :**

Bénéfice de 1 261,74€.

##### **Moules frites :**

Cette année les moules frites étaient à emporter en raison des contraintes liées au covid.

Bénéfice de 291,34€

##### **Frais et bénéfices divers :**

Location du chapiteau, Recette 5 000€

Gardiennage du chapiteau, frais de fonctionnement, frais divers.

Dépenses 1 463,98€

##### **Résultat 2021**

Bénéfice de l'année 2021

5 089,10€

##### **État des comptes :**

18 157,21€

Des investissements sont prévus

##### **Section gym :**

Les cours ont duré un mois en raison du confinement. Laura a pu reprendre les cours de Zumba fin mai en extérieur jusqu'à début juillet.

La section gym a décidé de ne pas encaisser les cotisations de l'année 2020 2021.

Aucune recette n'a donc été encaissée.

Des dépenses s'élèvent à hauteur de 1253,08€

##### **2021/2022**

Les cours de gym ont repris lundi 27 septembre 2021.

**Stretching lundi 18h à 19h**

**Gym séniors mercredi 9h à 10h**

**Step mercredi 19h à 20h**

**Gym jeudi 19h à 20h**

Pour l'instant, les cours de zumba n'ont pas repris. Le Pass sanitaire est obligatoire et contrôlé à l'entrée de la salle.

Pas de changement sur les tarifs de la gym. 5€ par adhérent seront reversés au foyer rural.

Pour plus d'informations contacter Gisèle au 04 57 33 15 72 ou gisele.gassot@gmail.com

##### **Section yoga :**

12 adhérents, seulement 5€ par adhérent seront demandés et reversés au foyer rural.

##### **Manifestation 2022 :**

- Matinée boudin: Dimanche 30 janvier

- Soirée moules frites: Mercredi 13 juillet

- vogue annuelle: Du vendredi 5 au dimanche 7 août

- Spectacle enfants proposé par le Sou des écoles (sous le chapiteau): 2 juillet

Le Foyer Rural remercie tous les bénévoles qui ont participé aux animations et aidé durant l'année. Nous ferons appel à vous afin de participer au montage du chapiteau, prévu le 25 juin 2022.

Prochaine réunion pour l'organisation de la matinée boudin le vendredi 10 décembre à 19h.



## CLUB DU NAN

Le club a repris ses réunions le mercredi après-midi tous les quinze jours : cartes, scrabble, café de bienvenue.. quelques projets sont à l'étude, si tout le permet.

Nous sommes déçus que le spectacle de danses brésiennes prévu au Grand Angle à Voiron soit annulé en raison de la pandémie.

Fin juin, nous nous étions réunis lors d'un sympathique repas au Bachop's, afin de souhaiter les anniversaires de nos deux aînées :

90 printemps !!! pour Lucette Lemonsu la présidente, et Reine Crêt.

Toutes personnes voulant se joindre à nous, seront les bienvenues.

Contacteur Lucette LEMONSU au 04 76 38 52 91

## INFO CHASSE

Depuis dimanche 12 septembre, la chasse est ouverte sur notre territoire. La saison s'échelonne :

-Gros gibier: du 12 septembre 2021 au 27 février 2022 (mercredi, samedi, dimanche et jours fériés)

-Petit gibier: du 12 septembre 2021 au 9 janvier 2022 (tous les jours excepté le vendredi)

Les battues seront signalées sur les chemins et routes traversantes par la pose de panneaux signalétiques. La nature est toutefois un espace de pratiques communes, que ce soit pour les loisirs, les sports, les activités professionnelles. Pour les randonneurs et cyclistes, l'emprunt des chemins balisés est primordial. Nous recommandons à tous de prendre des précautions ainsi que de se responsabiliser et se respecter les uns les autres.

## SALLE DES FETES

Pour toutes réservations de la salle des fêtes, la salle de la cantine ou location de chaises, bancs et tables: contacter Laëtitia MALANDRINO au 06 31 86 56 07. Vous pouvez accéder aux [disponibilités de la salle](http://www.cognin-les-gorges.fr/) sur le site de la commune <http://www.cognin-les-gorges.fr/>, celles-ci prennent en compte les options, pour être sûr de la location définitive, contacter Laëtitia

Voici les tarifs :

<i>Salle des fêtes</i>		
Habitants de Cognin (payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)	week-end	250,00 €
Association communale - 2 manifestations à but non lucratif ou 1 à but lucratif		gratuit
Habitants hors Cognin	week-end	400,00 €
Association extérieure (bals non autorisés) - 1ère manifestation à but non lucratif - 1ère manifestation à but lucratif ou 2ème à but non lucratif		gratuit 400,00 €

### Salle de la cantine

Habitants de Cognin (payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)	24 heures	100,00€
Habitants hors Cognin	24 heures	300,00€

### Location des deux salles

Habitants de Cognin (payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)	week-end	300,00€
Habitants hors Cognin	week-end	450,00€

Caution pour le ménage et le tri de 200 € et 550 € pour les dégradations éventuelles

Pour ces deux salles, tout cas particulier sera traité par le bureau exécutif.

Gratuit pour les associations de Cognin les Gorges

Un contrat est établi pour chaque location, y compris les locations gratuites.

Téléchargez le règlement intérieur sur le site de la commune : <http://www.cognin-les-gorges.fr/>



## BACHOP'S BAR

Nous reconduisons pour 2021 et 2022 les repas «tête de veau» les premiers vendredis de chaque mois et les repas «couscous» les deuxièmes vendredis de chaque mois. **La petite nouveauté «moules frites» les troisièmes vendredis.** Merci de penser à réserver par téléphone au 0602683134 ou Facebook Bachop's Bar.

### Repas Tête de veau

01/10/2021  
05/11/2021  
03/12/2021  
07/01/2022  
04/02/2022  
04/03/2022  
01/04/2022

### Repas Couscous

08/10/2021  
12/11/2021  
10/12/2021  
14/01/2022  
11/02/2022  
11/03/2022  
08/04/2022

### Repas Moules Frites

15/10/2021  
19/11/2021  
17/12/2021  
21/01/2022  
18/02/2022  
18/03/2022  
15/04/2022

Nous invitons

**toutes les associations du Village**

à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal

isabelle.veyret38@gmail.com

ou

mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

## REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Les communes de **Cognin-les-Gorges, Rovon, St Gervais et Malleval** sont regroupées en RPI et les trois écoles sont régies par un Syndicat Scolaire Intercommunal (SSI). Ce SSI gère les cantines et garderies et le personnel périscolaire des écoles. Le secrétariat du SSI est situé à l'Agence postale de Cognin-les-Gorges et **Isabelle MARTINEZ** est la secrétaire. Les horaires : lundi mardi jeudi vendredi de 9h à 11h et de 14h à 15h30 ; le samedi matin de 9h à 11h.

Depuis juillet 2021, le SSI propose un nouveau logiciel, BL-ENFANCE pour les inscriptions à la cantine et aux garderies.

Lien pour accéder au portail citoyen Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté & Communes membres <https://portail.berger-levrault.fr/StMarcellinVercorsIsereCommunaute38160/accueil>

### ECOLE ELEMENTAIRE de SAINT GERVAIS

L'école de St Gervais accueille deux classes à double niveau de Maternelle, soient 47 enfants :

23 élèves de PS chez **Magali TERNANT**, Directrice

24 élèves chez **Isabelle DUBOUCHEZ-CHABERT** : 16 en Moyenne Section et 8 en Grande section

**Roxane CRESSON, Samia MOUHOUBI, Carole HOGGAS, Peguy MESSINA et Laëtitia PERRICONE** sont les personnels du SSI qui interviennent en classe, en garderie et cantine et gèrent l'entretien des locaux.

Horaires de l'école : 8h50-12h20 et 13h55-16h25

Horaires de garderie : 7h30-8h40 et 16h25-18h00

Horaires de cantine : 12h20-13h45

### ECOLE PRIMAIRE de ROVON

L'école de Rovon accueille deux classes, également à double niveau, soient 43 enfants :

21 élèves chez **Monique SOUBEN**, Directrice : 15 GS et 6 CE1

22 élèves chez **Christine CHASTAGNIER** : 8 CP et 14 CE1

**Nazarée GOMEZ, Nadège VOIRON, Anaïs BALDUCCI et Brigitte SOLINET** sont les personnels de cantine et garderie et gèrent l'entretien des locaux. Cette année, Brigitte SOLINET intervient 2h par jour dans la classe de Monique SOUBEN en tant qu'ATSEM avec les Grandes Sections

Horaires de l'école : 8h40-12h10 et 13h50-16h20

Horaires de garderie : 7h30-8h30 et 16h20-18h00

Horaires de cantine : 12h10-13h40

### ECOLE PRIMAIRE de COGNIN-LES-GORGES

L'école de Cognin-les-Gorges accueille trois classes, chacune à double niveau :

22 élèves de 10 CE1 et 12 CE2 chez **Aurélié CAZALS**

24 élèves chez **Claire BRASS et Anne CONY** : 6 CE2 et 18 CM1

20 élèves chez **Barbara CHAMPON**, Directrice : 6 CM1 et 14 CM2

**Christelle BONAVIA-FORCH, Isabelle MARTINEZ et Anaïs BALDUCCI** sont les personnels de cantine et garderie et gèrent l'entretien des locaux.

Horaires de l'école : 8h30-12h00 et 13h40-16h10

Horaires de garderie : 7h30-8h20 et 16h10-18h00

Horaires de cantine : 12h00-13h30

Un transport scolaire est mis en place afin de véhiculer les enfants ; il est géré depuis cette rentrée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les horaires (à la montée, aux écoles) sont les suivants :

St-Gervais : 8h

Cognin : 16h15

Rovon : 8h10

Rovon : 16h25

Cognin-les-Gorges : 8h25

St-Gervais : 16h30

Rovon : 8h35

Rovon : 16h45

St-Gervais : 8h45

Cognin : 16h55

**Isabelle MARTINEZ et Anaïs BALDUCCI** sont les deux accompagnatrices et s'occupent des enfants dans le bus.

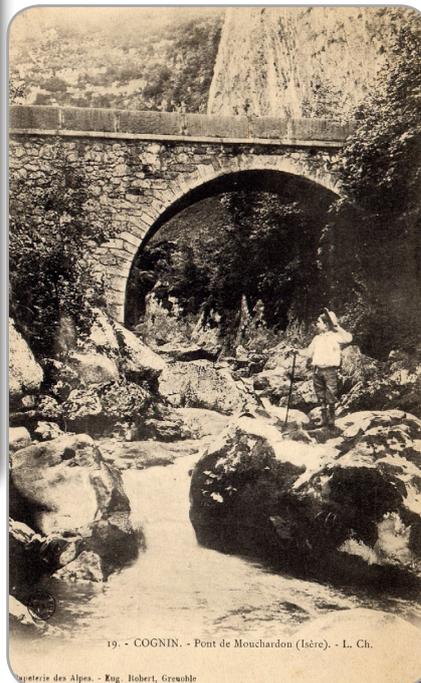
Les 18 et 19 septembre derniers se sont déroulées les 38<sup>ème</sup> Journées Européennes du Patrimoine. Pour notre commune c'était la 8<sup>ème</sup> participation à cet évènement culturel qui rassemble les amoureux du patrimoine, de l'architecture, et de l'histoire.

Malgré les caprices de la météo, ce fut l'occasion pour une quarantaine de personnes, de partir à la découverte de Cognin-les-Gorges. Toutes ont été enchantées par cette balade d'environ deux heures, dans les rues typiques de notre village.

Pour cette occasion le jardin de l'ancienne église et la nouvelle église étaient ouverts au public. D'anciennes photos du Bourg ont été également disposées sur le parcours permettant ainsi d'apprécier l'évolution du village et du paysage environnant.

La commune de Cognin-les-Gorges remercie les personnes ayant permis la mise en place de ces Journées Européennes du Patrimoine en ouvrant leurs portes ou en apportant leur aide.

Nous vous donnons déjà Rendez-vous pour l'édition de 2022.

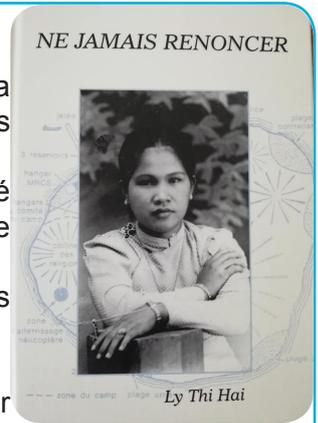


« Ne jamais renoncer », la commune de Cognin les Gorges à l'honneur

Mme Li Thi Hai et ses enfants ont dû quitter leur pays le Vietnam, pour rejoindre la France en 1979. Accueillis à Cognin-les-Gorges puis à St-Egreve, Li Thi Hai et ses enfants ont pu reconstruire une vie, leur vie.

A 91 ans, avec l'aide de sa famille, Mme Li Thi Hai a couché sur le papier tout le déroulé de sa vie. A l'écoute de ce témoignage, nous comprenons le courage et la difficulté que rencontrent tous les migrants pour quitter leur terre natale.

Ce témoignage, des photos souvenirs sont consignés à l'intérieur d'un livre « Ne Jamais renoncer ».



Sa famille a souhaité faire une petite fête pour la publication de cet ouvrage et a demandé que la commune de Cognin-les-Gorges soit représentée lors de cette sympathique réception. Ce fut un honneur et un moment très émouvant de rencontrer et d'échanger avec cette belle dame encore en pleine forme, entourée de toute sa famille : un témoignage vivant d'intégration et d'enrichissement interculturel.

Son livre sera bientôt disponible à la bibliothèque du Nan pour que chacun puisse découvrir ce parcours de vie singulier et plein de résilience.

WATTISERE

La société Centrales Villageoises Wattisère s'est créée en février 2020 à l'initiative de citoyennes et citoyens engagés pour la transition énergétique et écologique. Son but est de promouvoir les énergies renouvelables, par exemple en montant, finançant et exploitant des installations photovoltaïques sur des toits publics ou privés, et également de sensibiliser les habitants et les élus de notre région à la nécessité de limiter notre consommation d'énergie et notre empreinte carbone.

Wattisère a un statut de SAS ( Société par Actions Simplifiée ), regroupe à ce jour 76 associé-es, et un capital de 53 000€. C'est une société citoyenne: tous les acteurs de Wattisère sont entièrement bénévoles, et les décisions importantes sont prises en assemblée générale où chaque actionnaire a le même pouvoir de décision, quelque soit le montant de ses actions ( à partir de 50€). La société attache également beaucoup d'importance à l'ancrage territorial, et développe ses projets sur un territoire de 20 communes, entre Montaud, Tullins, Varacieux, Beaulieu et Cognin-les-gorges

Wattisère adhère à l'association nationale des «Centrales Villageoises», et en suit le modèle qui a émergé à partir de 2010 dans les Parcs Naturels Régionaux de la région Rhône-Alpes, et essaimé depuis dans toute la France. L'association compte aujourd'hui 52 collectifs, principalement dans le Sud-Est mais aussi en Bretagne, Alsace, dans les Ardennes,...

Malgré la situation compliquée due à la crise sanitaire

( 1er confinement moins d'un mois après la création !), Wattisère a réussi à mettre en route une première tranche de projets photovoltaïques, sur quatre toitures communales : la médiathèque de St Quentin, la halle communale de Varacieux, la salle des fêtes de Chasselay, et le bâtiment communal « Aplomb » de Cras. Les travaux débiteront d'ici la fin de l'année, et les mises en service début 2022. Ces quatre toits produiront l'équivalent de l'électricité consommée par trente cinq foyers de quatre personnes (hors chauffage). Ce projet a été entièrement financé par les souscriptions d'actions des associés et un prêt bancaire, prêt qui sera remboursé grâce à la vente de l'électricité produite à EDF.

D'autres projets sont déjà en vue, et les nouvelles souscriptions sont les bienvenues ! De même les actions en faveur de la sobriété énergétique vont être engagées très prochainement. Produire de l'énergie renouvelable c'est bien, économiser cette énergie, c'est encore mieux. Les 2 sont indispensables pour échapper au barbecue planétaire !

Site web : [wattisere.fr](http://wattisere.fr) , contact : [contact@wattisere.fr](mailto:contact@wattisere.fr)

Contact commune: Alain Beugnies 06 21 44 24 79



**EN DIRECT DE VOTRE AGENCE POSTALE**

Les beaux carnets disponibles



Un beau timbre prioritaire de la région



Et très bientôt des timbres dérivés d'une saga chargée en nostalgie : Goldorak !

La série est diffusée en France de 1978 à 1980, la génération RécréA2 !



La monnaie de PARIS collection HARRY POTTER disponible ou à commander



PROMOS DE RENTREE A LA POSTE

**PROMO**  
du 13 septembre  
au 2 octobre

**-20%**

**SUR LE LOT DE 2 PRODUITS IDENTIQUES**  
Valable sur toute la gamme  
Prêt-à-Envoyer Colissimo®

**Colissimo Prêt-à-Envoyer France**

Formats	Prix standard Lot de 2		Prix remisé Lot de 2	
	HT	TTC	HT	TTC
Pochette Souple Boite M	14,17 € 7,08 €/colis	17 € 8,50 €/colis	11,33 € 5,60 €/colis	13,60 € 6,80 €/colis
Boite L	21,67 € 10,83 €/colis	26 € 13 €/colis	17,33 € 8,60 €/colis	20,80 € 10,40 €/colis

**Tous unis à la rentrée pour faire des économies**

**-50%** pendant 6 mois  
**sur nos forfaits mobile\* (1) !**  
dès le 2<sup>e</sup> forfait souscrit (jusqu'à 3 lignes remises)

**10 ANS**  
LA POSTE MOBILE

\*Sur les forfaits les moins chers  
Offre soumise à conditions relatives aux particuliers, en France métropolitaine et uniquement pour un usage privé et sans réserve de concurrence.

## MIXAGE CAFE

Le Mixage Café de Saint-Vérand, agréé Espace de Vie Sociale par la CAF, lance l'**ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE** pour tous les jeunes de collège et sections professionnelles.



Cet accompagnement scolaire est **GRATUIT**.



Seule une **cotisation de 5€** pour l'année scolaire sera demandée.



Il aura lieu **tous les mardis à partir du 28 Septembre, de 17h30 à 19h30, au Mixage Café.** (sur inscription)



Et il est ouvert à **tous les jeunes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.**

Cet accompagnement est encadré par un professionnel du Mixage Café, **Léo Blanc** - directeur accueil ados et animateur jeunes (diplômé d'un master en maîtrise de l'enseignement et de la formation 1er degré) ainsi que d'un bénévole, **Philippe**, ancien professeur de physique chimie à la retraite depuis 3 ans.

Cet accompagnement, centré sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, a pour objectif de contribuer à l'épanouissement personnel du jeune et à la lutte contre les inégalités sociales

Si votre ado ou des jeunes que vous connaissez ont besoin de ce service, contactez-nous au 04 76 38 82 19 pour plus d'infos ou pour inscription (du lundi au vendredi de 14h à 18h).

L'équipe du Mixage Café

**DES ATELIERS  
D'ACCOMPAGNEMENT  
À LA SCOLARITÉ**

*Coup de pouce ados*

**GRATUITS**

OUVERT à tous les jeunes du territoire  
Animés par un professionnel de L'EVS  
et un bénévole qualifié

POUR LES ELEVES  
DU COLLEGE  
ET LES SECTIONS  
PROFESSIONNELLES

TOUS LES MARDIS  
DE 17H30 À 19H30  
à partir du 28 Septembre

INSCRIPTIONS / INFOS  
AUPRES DU MIXAGE CAFE  
04 76 38 82 19

Une cotisation annuelle de 5€  
sera demandée

**MixAge Café**  
Espace de vie sociale,  
CCAS  
3 rue de l'Eglise  
38160 ST VERAND  
04 76 38 82 19  
mixage-cafe@stmarcellin-vercors-isere.fr

## SOU DES ECOLES

Le Sou des écoles de Cognin-les-Gorges, Rovon, St Gervais organise chaque année une vente de chocolats Léonidas et de sapins de Noël en partenariat avec Villa Verde St Marcellin.

Les bénéficiaires de cette opération contribuent à financer les activités pédagogiques de nos enfants avec leurs enseignantes, activités financées habituellement par les mairies dans les grandes métropoles : Sortie cinéma, découverte de la nature, promotion de la lecture, achat de matériel de musique, de motricité, classe verte ou classe de mer pour les classes de Cognin les Gorges.

Vous pouvez participer à cet effort pédagogique pour nos enfants tout en vous faisant plaisir.

Achetez vos chocolats de Noël par le biais du Sou ainsi que votre sapin. Les prix appliqués sont les prix publics conseillés, le bénéfice du Sou se fait sur le prix d'achat négocié avec le partenaire fournisseur.

C'est aussi l'occasion de nous rencontrer, de créer du lien social si malmené ces derniers temps.

Nous pouvons même livrer à domicile pour les personnes dépendantes.

Les bons de commande pour les chocolats vous sont livrés avec votre Echo des Gorges et sont à remettre en mairie au plus tard le 4 Novembre 2021 avec votre règlement. Renseignez bien vos coordonnées.

Si vous souhaitez commander votre sapin appelez-nous au 06.74.49.65.29. ou écrivez-nous un mail à l'adresse suivante : [sousgrcg@gmail.com](mailto:sousgrcg@gmail.com)

Nous vous transmettrons les tarifs et choix de sapins rapidement avec le bon de commande Normann ou épicéa, coupé avec bûche ou en pot, nombreuses tailles au choix, n'hésitez pas à nous contacter même pour des demandes spécifiques.

La livraison des chocolats et sapins est prévue les premier et deuxième week-end de décembre.

Nos enfants, petites bouilles de bonheur vous disent un grand merci.

**Association Les 3 Sous.**

## FRELON ASIATIQUE

### SIGNALEZ LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Ce site a pour vocation à gérer les signalements du frelon asiatique jusqu'à la destruction des nids selon les circonstances locales.

Reconnue comme Organisme à Vocation Sanitaire pour la filière apicole, la FRGDS1 Auvergne-Rhône-Alpes assure la mise en œuvre de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le Frelon asiatique sur leur territoire.

Vous découvrez un nid, signalez sur ce site, faites nous part de votre signalement en mairie

<https://www.frelonsasiatiques.fr/>




## LE FRELON ASIATIQUE





### SIGNALEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

**Sur le site [www.frelonsasiatiques.fr](https://www.frelonsasiatiques.fr) afin de connaître les démarches**

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsecteur professionnel.

## JEU

Solution dans le prochain numéro

<b>SPORT DE GLACE</b>	<b>CONTRAT DE TRAVAIL MAUVAIS</b>	<b>PÉRIODE SOUSTRAIT</b>	<b>SPORT TRANQUILLE A VU LE JOUR</b>	<b>OBTENUE</b>
<b>BALLADE SPORTIVE</b>				
<b>ABRI</b>			<b>BOUCLIER CHAUSSURE DE PLAGE</b>	
<b>OUTIL D'ALPINISTE</b>		<b>CONJONCTION TABLETTE</b>	<b>INTERJECTION AVEN</b>	
<b>CONTESTE</b>		<b>VOLAILLE TERRE OCÉANE</b>		<b>SPORT DE MONTAGNE</b>
<b>DESCENTE DE RAPIDES</b>				<b>GRECQUE</b>
<b>L'OR BLANC</b>	<b>PLANTES MARINES EXERCE UNE ACTION</b>			
			<b>LE RESTE</b>	
<b>TERREURS</b>	<b>NÉGATION DISCIPLINE DE SKI</b>		<b>SAISON À LA MONTAGNE</b>	<b>ARROSE SAINT-OMER CONDITION</b>
				<b>PETITE SAINTE</b>
<b>FUSE DANS L'ARÈNE</b>			<b>AUTORISATION DE SÉJOUR NOTE</b>	
<b>NATIONS UNIES</b>		<b>MOITIÉ DE DEMI</b>		<b>COURS À LA FAC</b>
<b>SUBMERGÉE</b>				

S	R	E	P	W	F					
J	U	S	A	N	T	A	N	C	R	E
B	A	B	O	R	D	O	O	U		
F	M	I	R	O	U	L	E	A	U	X
E	N	V	O	I	S	U	R	F		
A	R	T	I	T	E	D	A	R		
S	M	T	E	T	E	I	L	E		
R	I	A	S	S	A	B	O	R	D	S
O	L	A	F	L	I	R	E	S		
G	N	O	M	E	E	H	S	P	A	
R	F	E	U	O	C					
P	A	V	I	L	L	O	N	A	N	
M	E	T	E	O	S	A	U	T	A	
N	I	N	O	T	U	D	R	O	P	
S	T	U	C	P	O	N	A	N	T	

S	I	E	S	T	E	
V	I	T	E	S	S	E
P	H	A	R	E	S	
A	N	G	L	A	I	S
T	R	A	F	I	C	
G	A	L	E	R	I	E
P	E	A	G	E	S	
S	O	R	T	I	E	S
C	A	M	I	O	N	
R	A	L	E	N	T	I

Le mot à trouver est : CATAMARAN

Solution du MOTS MÊLÉS : Le mot-mystère est : fragile

Solution du REBUS : Si c'est important pour toi, tu trouveras un moyen (Si-C-1-Port-Temps-Poux-R-Toit,-,-Tu-Trou-Vœux-Rat-1-Moyen).

1	6	9	5	7	8	3	2	4
5	4	7	6	2	3	9	8	1
8	2	3	9	4	1	5	7	6
6	3	1	2	8	7	4	9	5
2	7	4	3	9	5	1	6	8
9	5	8	1	6	4	7	3	2
4	8	2	7	5	9	6	1	3
3	9	6	4	1	2	8	5	7
7	1	5	8	3	6	2	4	9

6	9	1	4	8	5	3	7	2
8	3	5	1	2	7	4	9	6
2	4	7	6	3	9	1	8	5
9	1	2	5	6	4	8	3	7
4	7	8	2	1	3	5	6	9
3	5	6	7	9	8	2	1	4
1	2	9	8	4	6	7	5	3
7	8	3	9	5	2	6	4	1
5	6	4	3	7	1	9	2	8

Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges , paraîtra en **DECEMBRE 2021**. Professionnels, associations et annonceurs doivent faire parvenir leurs articles avant le **3 DECEMBRE 2021**

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

[isabelle.veyret38@gmail.com](mailto:isabelle.veyret38@gmail.com) ou [mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr](mailto:mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr)

**ASSISTANTE MATERNELLE**



ARGOUD MARIE-CLAUDE  
15 lot la tour  
38470 Cognin-les-Gorges,

Assistante Maternelle Agréée  
0476386136 ou 0610173103

**CABINET INFIRMIER**

Soins infirmiers à domicile sur RDV

Carine JANNON  
Crystel VALENTIN  
Jean-François OFFRET

06.31.63.53.41

**ARTISANS**

**MR Conception** ( Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon  
38470 Cognin les Gorges  
0785093380

[mr.conception@outlook.fr](mailto:mr.conception@outlook.fr)

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

**MB charpente**

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet

0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

**ME2S**

Installation et Maintenance, électricité, climatisation et ventilation.

92 Impasse des Bâties  
COGNIN-LES-GORGES.  
ROUCO MIGUEZ Cédric

07 60 48 88 00

**COMMERCANTS**

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

**BACHOP'S BAR**

04-76-38-94-70

[Bachops-bar@hotmail.com](mailto:Bachops-bar@hotmail.com)



17 rue la traimière 38470 Cognin les Gorges

Bachop's Bar



**Épicerie de Cognin Les Gorges**

— 04.76.64.19.06 —

**Fournier** Fabien  
Portable 06.45.42.30.83  
Facebook Épicerie de cognin

**TRAITEUR**

**LAURENT VOIRON TRAITEUR**

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION

117 rue de chaponnière  
38470 COGNIN LES GORGES  
Tél: 06 19 54 48 65  
04 76 36 19 78

Mail: [voiron.traiteur@hotmail.fr](mailto:voiron.traiteur@hotmail.fr)

TOUT REPAS  
NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME  
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

**PRODUITS REGIONAUX**



38470 Cognin-les-Gorges  
☎ 06 70 27 80 21  
e-mail: [ent.rodet@gmail.com](mailto:ent.rodet@gmail.com)



VENTE DIRECTE  
Noix et huile de noix  
Viande de Bœuf et de veau  
Produits régionaux

## ETAT CIVIL

MARIAGES



Le 04 septembre 2021  
**Véronique Espinosa et Olivier Chrétien**, rue St Joseph

NAISSANCES



**Naya TRAVERSIER** née le  
 29 juillet 2021, fille de Rémi  
 TRAVERSIER et de Maud DELOUX,  
 rue de Chaponnière



DÉCÈS

**Polvérini Suzanne** (née Canale) le 20/07/2021, rue de l'Assemblée

**Lemonsu Michèle** (née Glasson) le 04/08/2021, route de Guimetièrre

**Hingan Franck** le 25/08/2021, rue de la Vieille Eglise

**Michallet Alain** le 04/09/2021, rue de la Vieille Eglise

## LE SAVIEZ-VOUS?

### 8 des choses à savoir sur la Noix de Grenoble :

1. La Noix de Grenoble profite du climat adapté de la vallée de l'Isère.
2. Un noyer arrive à maturité vers 15 ans et sera moins productif à partir de 30 ans.
3. Elle est récoltée au mois d'octobre.
4. Un noyer produit environ 30kg de Noix de Grenoble AOP.
5. La noix de Grenoble représente 1/3 de la production française.
6. Elle se cuisine en salé, en sucré, se transforme en huile, et peut accompagner des viandes, des fruits ou même des fromages.
7. La noix de Grenoble AOP regroupe 3 variétés : La Franquette qui est très aromatique et possède un petit goût de noisette, La Mayette qui est de couleur jaune clair, fine ce qui fait qu'elle est la plus utilisée pour les desserts et enfin, La Parisienne qui est petite et ronde et possède une coquille bien ferme, elle est souvent accompagnée de fromages et peut être également consommée lorsque l'on a un petit creux ☐
8. Elle est riche en nutriments et reconnue pour ses bienfaits, en effet, la noix possède des acides gras de type Omega 3 et serait recommandée pour lutter contre le cholestérol.



## INFOS PRATIQUES

L'écho des Gorges  
 Bulletin d'informations municipales  
 Mairie de Cognin-les-Gorges  
 Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32  
 mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

### Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

### Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

### Illustration, photos

Isabelle VEYRET,  
 Julien DOLIN,

### Service Communication

Yolaine WINGERTER

### Comité de Rédaction

Sophie BOREL,  
 Julien DOLIN  
 Geoffrey GIRARD  
 Valérie SIMOENS  
 Bernard TARRADE  
 Nathalie VEHIER  
 Isabelle VEYRET  
 Marie-Pierre VEYRET

### Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin-les-Gorges

**Ne pas jeter sur la voie  
 publique**

**Tirage à 310 exemplaires.**

### Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

### Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h (Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

### Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

### Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

### Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay

lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h

mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h